



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Économie

Près d'un ménage sur cinq en a reçu une au cours de sa vie
Les transferts intergénérationnels par donation en 2018

Dans *Insee Résultats* d'avril 2021, Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts et Orlane Hubert (Insee) analysent les pratiques de transmission entre générations à partir de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018, en fonction de l'âge, du niveau de revenu et de la composition de la famille ⁽¹⁾.



Insee Résultats porte sur les caractéristiques des ménages qui ont déjà « hérité, transmis ou reçu du patrimoine par donation ⁽²⁾ au cours de leur vie ». Il s'agit d'observer le montant et le type de transmissions relatives aux caractéristiques des ménages impliqués, ainsi que d'indiquer des proportions de ménages « ayant déjà apporté une aide financière à leurs enfants ou à leurs parents ». L'accumulation patrimoniale résulte d'une « chronique d'accumulation souvent très longue, s'étalant parfois sur plusieurs générations ». De ce fait, les transferts intergénérationnels peuvent constituer un déterminant important du patrimoine actuel des ménages.

En 2018, le patrimoine net ⁽³⁾ moyen des ménages donateurs ⁽⁴⁾ est de 613 000 euros et celui des ménages donataires ⁽⁵⁾ de 472 300 euros, contre 236 900 euros pour l'ensemble des ménages : les ménages donateurs et donataires sont davantage dotés en patrimoine.

Toujours en 2018, en France, 18 % des ménages ont déjà reçu une donation (ménages donataires) et 8 % en ont versé une (ménages donateurs). Les auteures observent que « la transmission par donation intervient tardivement dans le cycle de vie : 65 % des ménages donateurs ont 70 ans ou plus ». Les ménages donataires ont majoritairement moins de 40 ans (80 % d'entre eux).

Les parents sont à l'origine des donations reçues dans 87 % des cas et les grands-parents dans 9 %. Parmi les donations, « 52 % comprennent un bien financier (argent, assurance-vie, valeurs mobilières) et 49 % un bien immobilier (logement, terrain) ». En termes de montants, la moitié des donations octroyées correspondent à moins de 30 000 euros ; 31 % entre 30 000 euros et 100 000 euros ; 19 %, 100 000 euros ou plus.

L'âge apparaît comme une caractéristique significative. La donation est souvent réalisée par les plus âgés : 65 % des ménages donateurs comptent une personne de référence de 70 ans ou plus et seuls 15 % des donateurs ne sont pas encore retraités. Par contre, « les donataires sont davantage représentés parmi les âges intermédiaires : 45 % des donataires ont entre 40 et 59 ans, contre 37 % de l'ensemble des ménages ».

Les montants et le type de donation reçue évoluent aussi selon l'âge. D'un côté, les ménages plus jeunes reçoivent plus fréquemment que les autres des donations de moins de 8 000 euros (26 %

(1) – « Transmissions intergénérationnelles en 2018 : donations, héritages et aides » (9 pages). Les résultats proviennent de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine. Celle-ci évalue la possession de tous les types d'actifs ou de passifs patrimoniaux et leur valeur ; elle décrit le patrimoine professionnel des indépendants ainsi que l'histoire patrimoniale, conjugale et professionnelle des ménages.

(2) – Une **donation** permet à une personne de transmettre de son vivant tout ou partie de son patrimoine alors que l'**héritage** est reçu à la suite du décès du détenteur de biens.

(3) – Le **patrimoine net** est égal à la valeur des actifs (financiers, professionnels...) détenus par une personne ; cette valeur est soustraite de l'endettement (tels les emprunts contractés pour des motifs privés comme l'achat d'un bien immobilier ou un crédit à la consommation).

(4) – Les **ménages donateurs** sont l'ensemble des ménages dont la personne de référence ou le conjoint déclare avoir versé une donation au cours de sa vie.

(5) – Les **ménages donataires** sont l'ensemble des ménages dont au moins une personne déclare avoir reçu au moins une donation au cours de sa vie.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.Contributeurs pour ce numéro :
Virginie Amibacasse
Claude Guioillier
Nathalie Houdayer

contre 19 % de l'ensemble des donataires). De l'autre, les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 49 ans reçoivent plus souvent que les autres des donations d'un montant supérieur à 100 000 euros (23 %, contre 19 % pour l'ensemble des ménages).

Concernant le niveau de revenu, les ménages donataires ont plus souvent une personne de référence cadre, profession intermédiaire ou indépendante que l'ensemble des ménages (18 % des ménages donataires sont cadres contre 10 % de l'ensemble des ménages). À l'inverse, les ouvriers et employés sont sous-représentés (18 % des ménages donataires, contre 27 % de l'ensemble des ménages).

Les ménages donateurs sont dotés d'un patrimoine plus important : un ménage donateur sur deux a un patrimoine net supérieur à 317 400 euros, contre 117 000 euros pour le patrimoine net médian de l'ensemble des ménages, et

plus de 185 400 euros pour celui des 60 ans ou plus. Leur niveau de vie annuel moyen ⁽⁶⁾ « dépasse même 50 000 euros pour 13 % des donateurs, contre 4 % pour l'ensemble des ménages ». Les donataires ont également un niveau de vie plus élevé que l'ensemble des ménages : « 18 % ont un niveau de vie supérieur à 40 000 euros et 9 % un niveau de vie supérieur à 50 000 euros ».

Les ménages ayant reçu une donation et les ménages donateurs sont surreprésentés parmi les ménages bénéficiant d'un patrimoine net élevé : 55 % des ménages ayant reçu une donation font partie des 30 % les mieux dotés en patrimoine net et 31 % des ménages donateurs font partie des 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine net. Toutefois, « la part des ménages donateurs dotés d'un patrimoine inférieur au patrimoine net médian a quant à elle baissé entre 2010 et 2018, passant de 28 % des donateurs en 2010 à 18 % en 2018 ».



Économie

Faut-il s'en réjouir : succès des micro-entreprises ?

Malgré la crise sanitaire, observe l'Insee ⁽⁷⁾, l'année 2020 est marquée par un nouveau record de créations d'entreprises : quelque 848 200, hors secteur agricole, soit 32 900 de plus qu'en 2019 (+ 4 %) qui établissait déjà un nouveau record.

Mais quels types d'entreprises sont-ils le plus créés ? Sur les 848 200 créations d'entreprises, la grande majorité sont des micro-entreprises (547 900) ; elles devancent les créations sous forme de société (218 100), puis les entreprises individuelles classiques (82 200). Par rapport à 2019, les micro-entreprises connaissent un fort accroissement (45 900 immatriculations supplémentaires, soit + 9 %), alors que le nombre de nouvelles sociétés reste stable et que les entreprises individuelles classiques décroissent de 13 % (12 600 créations de moins). Dès lors, la part des micro-entreprises dans le nombre total de créations passe de 62 % en 2019 à 65 % en 2020.

En 2020, les micro-entreprises sont surtout créées dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (95 500) ;

les transports et l'entreposage (88 500) ; le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (81 500)... loin devant la construction (44 700), les autres services aux ménages (43 700), les activités de services administratifs et de soutien (36 100) et l'enseignement (30 200)...

Dans son étude, l'Insee analyse les secteurs d'activité par type de création, mais aussi les créations par région, le nombre de salariés au moment de la création (hors micro-entrepreneurs), le profil des créateurs.

La micro-entreprise offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Ce que n'aborde pas l'étude de l'Insee, c'est le profil et la situation sociale et socio-économique du micro-entrepreneur. Peut-être a-t-il une autre activité ? Peut-être dans certains cas cumule-t-il avec une pension de retraite ? Combien de micro-entrepreneurs, concrètement, vivent-ils de leur activité ? Pour combien s'agit-il d'un choix par défaut ?

La pensée hebdomadaire

« J'ai horreur de tout fanatisme meurtrier comme celui qui a sévi au XX^e siècle et renaît sous des formes religieuses traditionnelles. J'aime discuter avec les croyants, mais je n'aime pas les offenser ; ne pas offenser ni humilier est mon credo éthique à valeur universelle : le respect d'autrui me demande de ne pas bafouer ce qui est sacré pour lui, mais je me donne le droit de critiquer ses convictions. Le respect de la liberté comporte ma liberté de parole. »

Edgar Morin, sociologue et philosophe, « Que serait un esprit critique incapable d'autocritique ? »
(propos recueillis par Nicolas Truong), *Le Monde* du 21 novembre 2020.

(6) – Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage ; 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

(7) – Hugo Gourdon (Insee), « Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1837 de février 2021 (4 pages).